



-4144-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 28 avril 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Est absente :

Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.

Assiste également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption règlement # 2022-307;
4. Construction d'une nouvelle rue visant le développement résidentiel - Demande d'aide financière
5. Clôture de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoption règlement # 2022-307

R-220428-103

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions pour la réfection du quai a révélé un montant plus élevé que l'estimé de la firme d'ingénieur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a décrété, par le biais du règlement # 2021-294, une dépense de 7 500 000 \$ et un emprunt de 7 500 000 \$ pour la réfection du quai;



CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender le règlement # 2021-294 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission évalués à une augmentation de 5 400 000 \$;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 25 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter le règlement # 2022-307 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt à 12 900 000 \$ et modifiant le règlement # 2022-294 décrétant une dépense de 7 500 000 \$ afin d'effectuer des travaux au quai et permettre un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer le projet et les subventions confirmées.

Construction d'une nouvelle rue visant le développement résidentiel - Demande d'aide financière

R-220428-104

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville est hautement touchée par une pénurie flagrante de logements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille présentement un projet de développement d'une nouvelle rue résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au « Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration (PAVL - PPA) » du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents,

- d'autoriser la Ville à déposer une demande d'aide financière dans le programme PAVL afin d'obtenir une subvention pour couvrir les frais de génie-conseil pour la préparation des plans et devis qui serviront pour la réalisation de travaux admissibles au PAVL-PPA;
- de confirmer que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles, tout dépassement de coût ainsi que toute dépense non admissible au programme;
- d'autoriser Mme Dominique Tremblay, directrice générale et/ou M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à signer la demande d'aide financière ainsi que les documents en lien avec le suivi administratif.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 30 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.



-4146-

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Antil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.